

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport au conseil municipal
sur les constatations découlant
de l'audit pour l'exercice
terminé le 31 décembre 2021

2 mai 2022

MALLETTE



TABLE DES MATIÈRES

Objet du rapport	1
Approche de l'audit	4
Risques d'anomalies	5
Fraude	5
Étendue de l'audit et opinion de l'auditeur	6
Seuil de signification	7
Jugement de la direction et estimations comptables.....	7
Anomalies.....	8
Autres questions.....	8
Indépendance de Mallette	9

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de déclarations de la direction

Annexe 2 : Lettre d'indépendance

OBJET DU RAPPORT

Nous présentons dans ce rapport un sommaire sur les constatations significatives découlant de notre audit et d'autres questions qui, à notre avis, doivent être portées à votre attention. En conséquence, le présent rapport est un sous-produit de notre audit; il constitue donc une communication dérivée.

Le présent rapport est destiné uniquement à l'usage des membres du conseil municipal.

L'audit ne permet pas nécessairement de faire toutes les constatations susceptibles d'intéresser le conseil municipal aux fins de l'exercice de ses responsabilités. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des tiers qui pourraient utiliser le présent rapport.



RESPONSABILITÉS

Compte tenu des règles de gouvernance et de l'environnement actuel de la présentation de l'information financière, la direction, le conseil municipal ainsi que l'auditeur indépendant devraient reconnaître les responsabilités suivantes :

DIRECTION	CONSEIL MUNICIPAL	AUDITEUR INDÉPENDANT
Établir, sous la surveillance des responsables de la gouvernance, le rapport financier consolidé et préparer les notes afférentes conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public	S'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour ce qui est de la communication de l'information financière et des contrôles internes	Exprimer une opinion sur le rapport financier consolidé en s'appuyant sur les résultats de l'audit
Préparer ou obtenir la documentation nécessaire étayant les montants et autres éléments d'information fournis dans le rapport financier consolidé	Surveiller l'environnement de contrôle et le processus d'information financière, et en encourager l'amélioration continue	Exprimer une opinion sur le taux global de taxation de la Municipalité de Lac-Beauport (Municipalité)
Concevoir, mettre en œuvre et maintenir des contrôles internes efficaces régissant le processus d'information financière	Déterminer si la direction a adopté des principes directeurs permettant d'assurer l'identification des risques et le maintien de systèmes de contrôle interne adéquats, et permettant la prévention et la détection d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs	Exécuter un audit conformément aux normes canadiennes d'audit (NCA)
Adopter et appliquer des normes comptables saines et faire preuve d'un jugement adéquat lors de la préparation des estimations comptables et des informations contenues dans le rapport financier consolidé	Rencontrer la direction et l'auditeur indépendant afin de s'entretenir du rapport financier consolidé ainsi que de l'efficacité du contrôle interne	Évaluer le risque que le rapport financier consolidé contienne des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs
Identifier les parties liées ainsi que les opérations entre parties liées		Procéder au contrôle, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans le rapport financier consolidé
S'entretenir avec l'auditeur indépendant au sujet des cas connus de fraudes, des cas soupçonnés de fraudes ou concernant le fait que la direction soit informée d'erreurs significatives		Procéder à l'évaluation des normes comptables suivies et de leur application, et évaluer les estimations importantes faites par la direction
Répertorier les lois et règlements applicables aux activités de la Municipalité et veiller à ce que cette dernière les respecte. S'entretenir avec l'auditeur indépendant concernant leur respect par la Municipalité		Communiquer ouvertement avec le conseil municipal et la direction

DIRECTION	CONSEIL MUNICIPAL	AUDITEUR INDÉPENDANT
Évaluer l'incidence des anomalies, prises individuellement ou dans leur ensemble, détectées au cours de la préparation et de l'exécution de l'audit. Corriger les anomalies détectées		Être indépendant conformément aux exigences professionnelles du Canada
Donner accès à l'auditeur indépendant à tous les comptes financiers et à toute l'information pertinente pour l'audit, de même qu'au personnel susceptible de leur fournir des informations pertinentes dans le cadre de leur travail		
Approuver le rapport financier consolidé		

APPROCHE DE L'AUDIT

PLANIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES

- Évaluation des risques généraux
- Mise à jour des connaissances des affaires de la Municipalité
- Mise à jour de la prise de connaissance de la structure du contrôle interne
- Identification des attentes de la Municipalité
- Évaluation du seuil de signification
- Identifier les risques d'anomalies significatives
- Déterminer l'impact sur les états financiers et l'état établissant le taux global de taxation réel
- Vérifier l'application des nouvelles normes comptables
- Établir l'approche générale d'audit
- Stratégie corroborative
- Approche axée sur les transactions et les soldes risqués



TESTS ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Tests de conformité
- Environnement de contrôle
- Contrôles informatiques
- Contrôles sur les processus financiers
- Évaluation des résultats sur les tests et détermination du travail nécessaire sur les postes des états financiers et de l'état établissant le taux global de taxation réel
- Tests de corroboration



COMMUNICATION DES RÉSULTATS

- Opinion sur les états financiers consolidés
- Opinion sur le taux global de taxation réel
- Compte rendu de l'audit, incluant des observations, s'il y a lieu

RISQUES D'ANOMALIES

Nous avons déterminé que les risques d'anomalies significatives étaient les suivants :

RISQUES D'ANOMALIES
Comptabilisation des immobilisations <ul style="list-style-type: none">- Tests sur les acquisitions d'immobilisations de l'année et suivi des procès-verbaux concernant ces immobilisations- Suivi de la capitalisation des projets en cours et de la classification des acquisitions de l'année
Excédent accumulé <ul style="list-style-type: none">- Obtention des résolutions ou des pièces justificatives pour les transactions importantes
Passif lié aux litiges <ul style="list-style-type: none">- Analyse des litiges significatifs en cours et obtention de confirmations juridiques

FRAUDE

Les recommandations de CPA Canada, sous la section « Certification, NCA 240 » intitulée « Responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers », déterminent les procédures d'audit qui doivent être appliquées à l'égard des fraudes.

Les procédures suivantes sont effectuées à l'étape de la planification de l'audit de la Municipalité :

- Entretiens préliminaires entre les membres de l'équipe affectée à la mission ainsi qu'avec la direction des finances de la Municipalité afin d'évaluer les risques de fraude au sein de l'entité
- Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives résultant de fraudes dans les états financiers consolidés
- Identification des facteurs de risques de fraude tels des incitatifs, pressions, opportunités, attitudes ou rationalisation

Si, au cours de l'étape de planification, des risques de fraude étaient déterminés, notre audit aurait été spécifiquement adapté pour répondre à ces risques. Si tel était le cas, les membres du conseil municipal auraient été mis au courant.

ÉTENDUE DE L'AUDIT ET OPINION DE L'AUDITEUR

Notre audit des états financiers consolidés a été effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada (NAGR) de manière à fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Le conseil municipal doit être informé du fait qu'il existe un risque que des erreurs, des fraudes et d'autres actes illégaux significatifs surviennent et qu'un audit exécuté conformément aux NAGR ne permette pas de les détecter. Cela est dû à des facteurs comme :

- La nature des éléments probants (la plupart d'entre eux sont de nature convaincante plutôt que concluante et leur obtention repose sur l'utilisation de sondages)
- Les limites inhérentes au contrôle interne
- Les caractéristiques de la fraude

Les renseignements que nous avons obtenus de la direction et de nos sondages des livres de la Municipalité n'ont révélé :

- Aucune fraude réelle ou soupçonnée
- Aucun acte illégal ou susceptible de l'être

Vous devez cependant être conscients du fait qu'habituellement, les agissements répréhensibles sont dissimulés de façon soignée et que, par conséquent, la probabilité que nos travaux d'audit, si bien exécutés qu'ils soient, permettent de les révéler n'est pas élevée. La direction nous a remis une communication écrite dans laquelle il est indiqué qu'elle n'est informée d'aucune fraude réelle ou soupçonnée et d'aucun acte illégal ou susceptible de l'être.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et l'information fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.


Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.


SEUIL DE SIGNIFICATION

Notre audit est planifié afin d'atteindre l'objectif de détection des anomalies qui, seules ou en combinaison avec d'autres, sont significatives par rapport aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble. Le seuil de signification représente le montant maximal d'anomalies qui pourraient exister dans les états financiers consolidés de la Municipalité sans être détectées à la suite de l'application de nos procédures d'audit. Il dépend non seulement de la taille de la Municipalité, mais aussi du risque lié à l'audit que nous sommes prêts à accepter.

Le seuil a été fixé à 515 000 \$. Les écarts correspondant à 10 % ou plus du seuil de signification sont divulgués dans la lettre de déclarations de la direction (annexe 1).



3 % des revenus de fonctionnement ajustés des éléments non récurrents de l'administration municipale



JUGEMENT DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La direction doit faire preuve de jugement dans la préparation des estimations comptables et de l'information fournies dans les états financiers consolidés.

Les principales estimations comptables de la direction sont indiquées ci-dessous :

- Provision pour mauvaises créances : aucune
- Provision pour réclamations et éventualités : aucune

Dans l'exécution de notre audit, nous sommes arrivés à la même conclusion que la direction.

ANOMALIES

Les anomalies contenues dans les états financiers consolidés sont des constatations sur les écarts entre les montants, le mode de présentation ou l'information fournis aux états financiers consolidés et les montants, le mode de présentation ou l'information fournis en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Une anomalie peut être intentionnelle ou non.

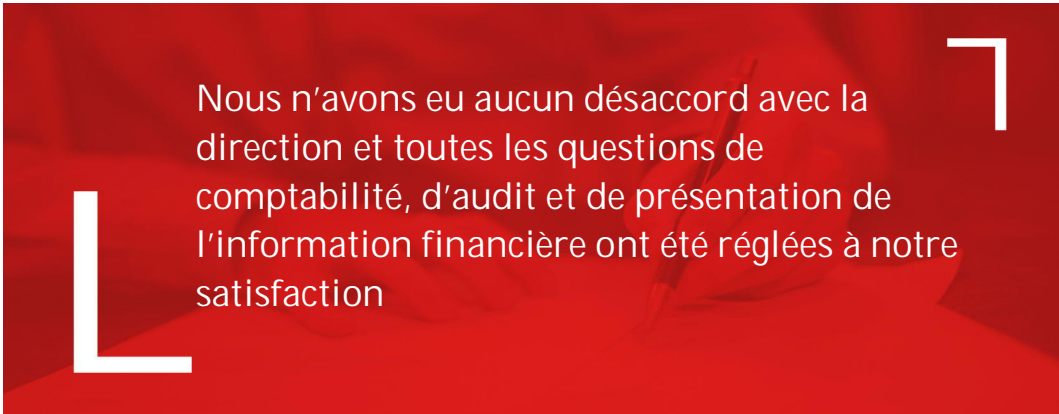
Dans la mise en œuvre de nos procédures, il se peut que nous découvriions des anomalies. Celles-ci sont alors présentées à la direction qui juge de l'importance d'apporter ou non les corrections.

Présence d'aucune anomalie en 2021.

AUTRES QUESTIONS

Opérations entre parties liées

Les opérations entre parties liées sont conclues dans le cours normal des activités. Nous n'avons relevé aucune opération importante qui aurait été conclue entre parties liées en dehors du cours normal des activités et pour laquelle la direction aurait dû porter des jugements significatifs sur des questions de mesure ou de présentation.



Nous n'avons eu aucun désaccord avec la direction et toutes les questions de comptabilité, d'audit et de présentation de l'information financière ont été réglées à notre satisfaction

Observations

Lors de l'audit, nous avons effectué les observations suivantes sur lesquelles nous aimerions attirer votre attention. Nous avons constaté que :

- Les soldes disponibles, des règlements d'emprunts fermés, totalisent 1 068 719 \$ au 31 décembre 2021 (2020 – 1 068 719 \$). Une stratégie pour l'utilisation de ces soldes devrait être élaborée
- Un solde de revenus reportés de 40 516 \$ du projet Sylva est toujours disponible pour financer des dépenses en lien avec ce projet

-
- Dans le cadre du programme Maison Neuve, la Municipalité possède des dépôts qui ont dépassé le délai de remboursement des sommes, soit deux ans
 - Des dépôts de garantie dans le cadre d'appel d'offres n'ont pas été remis à l'administration pour dépôt et comptabilisation (voirie). Il n'existe aucune liste faisant état des appels d'offres émis par la Municipalité
 - Il n'existe aucune politique écrite en matière d'utilisation du matériel informatique de la Municipalité
 - Lors de la signature des bons de commande et des factures, la date n'est pas toujours inscrite



INDÉPENDANCE DE MALLETTE

En vertu des responsabilités qui nous sont confiées, nous sommes tenus d'être indépendants au sens des exigences professionnelles s'appliquant au Canada selon les règles de conduite professionnelle du Code de déontologie des comptables professionnels agréés.

Ces normes exigent que nous signalions par écrit au conseil municipal, au moins sur une base annuelle, tous les liens qui, selon notre jugement professionnel, peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance.

En date du 2 mai 2022, nous confirmons que nous ne sommes au fait de l'existence d'aucun lien ni d'aucun service autre que l'audit qui pourraient être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance aux fins de l'expression d'une opinion sur les états financiers consolidés.

Notre lettre d'indépendance est présentée à l'annexe 2.



Nous confirmons que nous sommes indépendants au sens du code de déontologie des comptables professionnels agréés



ANNEXE 1

**LETTRE DE DÉCLARATIONS
DE LA DIRECTION**

Municipalité de Lac-Beauport

65 chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport QC G3B 0A1

Le 2 mai 2022

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4

Objet : Déclarations de la direction

Monsieur,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de vos audits des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Beauport (Municipalité) au 31 décembre 2021, et pour l'exercice terminé à cette date, aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et d'une opinion indiquant si le taux global de taxation réel de la Municipalité est établi, dans ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugé nécessaires pour être adéquatement informés, que :

États financiers consolidés et taux global de taxation réel

Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions des missions d'audit portant la date du 21 janvier 2022, quant à la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi qu'au calcul du taux global de taxation réel conformément aux exigences légales; en particulier, les états financiers consolidés donnent une image fidèle conformément à ces normes et le taux global de taxation réel a été établi conformément à ces exigences.

Les hypothèses importantes que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.

Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Toutes les opérations entre parties liées y compris celles avec les entités faisant partie du périmètre comptable de la Municipalité ont été conclues à la valeur d'échange, soit une valeur établie et acceptée par les parties liées.

Tous les événements postérieurs à la date des états financiers consolidés, soit jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés par le directeur général, pour lesquels les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent un ajustement ou la fourniture d'informations, ont été ajustés ou ont fait l'objet d'informations.

Les données suivantes ont été, le cas échéant, comptabilisées et présentées de façon adéquate dans les états financiers consolidés :

- Les modifications apportées, au cours de l'exercice faisant l'objet des audits, aux principes et pratiques comptables;
- Les pertes pouvant découler de la perte de valeur d'immobilisations corporelles;
- Les produits de cession ainsi que les gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles;
- Les pertes résultant d'engagements de vente ou d'achat;

Les données suivantes ont été, le cas échéant, comptabilisées et présentées de façon adéquate dans le taux global de taxation réel :

- Tous ajouts et déductions permettant de concilier les revenus de taxes pour fins du calcul du taux global de taxation réel;
- Toutes inclusions et exclusions prévus aux revenus admissibles;
- Les certificats émis par l'évaluateur en cours d'année financière ont été adéquatement classés dans les évaluations des immeubles imposables selon leur date effective.

Informations fournies

Nous vous avons fourni :

- Un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers consolidés et du taux global de taxation réel, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
- Les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins des audits;
- Un accès sans restriction aux personnes au sein de la Municipalité auprès desquelles vous jugez nécessaire d'obtenir des éléments probants;
- Des informations sur tous les contribuables ou fournisseurs avec qui la Municipalité effectue individuellement un volume significatif d'opérations.

Nous avons soumis à votre représentant les procès-verbaux des réunions du conseil municipal. Ces procès-verbaux constituent un compte rendu complet de toutes les réunions du conseil municipal tenues entre le 1er janvier 2021 et le 2 mai 2022.

Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers consolidés.

Nous vous avons communiqué :

- Les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes;
- Lorsque celles-ci pourraient avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel, toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent la Municipalité et impliquent la direction, des employés ayant un rôle significatif dans le contrôle interne ou d'autres personnes;
- Toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel de la Municipalité, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel;
- Tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers consolidés et du taux global de taxation réel (exemples : Loi sur l'équité salariale, Loi sur l'environnement, Loi sur la CNESST et autres lois régissant la Municipalité);

- L'identité des parties liées à la Municipalité, y compris toutes les entités faisant partie de son périmètre comptable, et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant;
- Tous les procès et litiges actuels ou éventuels venus à notre connaissance et dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers consolidés. S'il y a lieu, le traitement comptable et les informations dont ils ont fait l'objet sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- Tous les passifs et toutes les éventualités, y compris ceux associés à des garanties, qu'elles soient écrites ou verbales. S'il y a lieu, ceux-ci sont adéquatement traduits dans les états financiers consolidés;
- Toutes les informations reçues de la part des autorités fiscales concernant des cotisations ou des avis de cotisations qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés;
- Les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. S'il y a lieu, celles-ci ont été évaluées et communiquées adéquatement dans les états financiers consolidés;
- Toutes les clauses des engagements contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés, y compris toutes les clauses restrictives, conditions ou autres exigences dont sont assorties les dettes en cours;
- Toutes les conventions de prête-nom/accord parallèle. S'il y a lieu, celles-ci ont été évaluées et communiquées adéquatement dans les états financiers consolidés;
- Nos plans ou intentions qui pourraient avoir une incidence significative sur la valeur comptable ou le classement des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés;
- Toutes les affectations de l'excédent accumulé pour des dépenses d'investissement dont le projet est ouvert en fin d'exercice ont été comptabilisées.

La Municipalité possède des titres de propriété valables sur tous les actifs qu'elle détient et ces actifs ne sont grevés d'aucun privilège ni d'aucune charge, à l'exception de ce qui est divulgué en note aux états financiers consolidés.

Concernant les décisions prises par le conseil municipal :

- Nous avons obtenu toutes les autorisations nécessaires, de même que l'accord des électeurs, lorsque nécessaire, avant de débiter les travaux relatifs à une dépense en immobilisations;
- Le produit des emprunts effectués au cours de l'exercice a été utilisé aux seules fins des règlements d'emprunt concernés;
- Les montants comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière représentent des acquisitions réelles et des améliorations permanentes approuvées par le conseil municipal;
- Les immobilisations cédées de quelque façon durant l'exercice ont été correctement radiées des livres de la Municipalité;
- Tous les éléments du passif découlant des décisions prises par le conseil municipal étaient comptabilisés en fin d'exercice.

Nous vous confirmons également les éléments suivants :

- Il n'existe aucune faiblesse significative dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- Nous vous avons informés de toute modification significative au contrôle interne relatif à l'information financière;
- Les concentrations significatives du risque de crédit découlant de l'ensemble des instruments financiers comptabilisés et non comptabilisés ont été présentées dans les états financiers consolidés;
- Les créances sont valides et convenablement évaluées. Aucune provision pour créances douteuses n'est requise;
- La Municipalité a mis en place des procédures afin d'identifier les transactions entre apparentés et juge qu'aucune ne doit être divulguée dans les états financiers.

Nous avons examiné et approuvé tous les éléments suivants dans le cadre de vos missions d'audit :

- Les écritures de journal que vous avez préparées ou modifiées;
- Les codes de comptes que vous avez établis ou modifiés;
- Les opérations que vous avez classées;
- Les documents comptables que vous avez préparés ou modifiés.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Municipalité de Lac-Beauport

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier

Patrick Turmel
Directeur des finances et de l'administration



ANNEXE 2

LETTRE D'INDÉPENDANCE

Le 2 mai 2022

Membres du conseil municipal
Municipalité de Lac-Beauport
65 chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport QC G3B 0A1

Objet : Indépendance

Aux membres,

Vous nous avez confié une mission d'audit des états financiers de la Municipalité de Lac-Beauport (Municipalité) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

La présente lettre a pour but de communiquer avec vous au sujet de :

- La conformité de l'équipe de mission et d'autres personnes du cabinet, s'il y a lieu, du cabinet et, le cas échéant, des autres cabinets membres du réseau, aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance;
- Toutes les relations et autres liens qui existent entre la Municipalité, y compris les parties liées, notre cabinet et les autres cabinets membres du réseau, et qui, selon notre jugement professionnel, peuvent raisonnablement être considérés susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance.

Les normes exigent que nous tenions compte, dans la détermination des liens à communiquer, des règles pertinentes et des interprétations connexes prescrites par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et la législation applicable, qui traitent de questions telles que les suivantes :

- Le fait de détenir, directement ou indirectement, des intérêts financiers dans le client;
- Le fait d'occuper, directement ou indirectement, un poste qui donne le droit ou confère la responsabilité d'exercer une influence notable sur les politiques financières ou les méthodes comptables du client;
- L'existence de relations personnelles ou de relations d'affaires directes ou indirectes entre des membres de la famille immédiate, des proches parents, des associés ou des associés à la retraite et le client;
- Une dépendance économique par rapport au client;
- La prestation de services en sus de la mission d'audit.

Nous sommes au fait du lien suivant qui existe entre la Municipalité et ses parties liées, notre cabinet et les autres cabinets membres du réseau et qui, selon notre jugement professionnel, peut raisonnablement être considéré susceptible d'influer sur notre indépendance. Le lien suivant découle des faits survenus entre le 1er janvier 2021 et le 2 mai 2022.

Nous effectuons l'audit des états financiers de la Société des Sentiers du Moulin.

Membres du conseil municipal
Municipalité de Lac-Beauport
Le 2 mai 2022
Page 2 de 2

Malgré les faits indiqués ci-dessus, nous confirmons par la présente que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance.

La présente communication est destinée uniquement pour votre usage et celui de la direction et elle ne doit servir à aucune autre fin.

N'hésitez pas à communiquer avec nous en tout temps si vous souhaitez discuter des questions relatives à notre indépendance ou d'autres points.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés